

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

3ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 26 juin 2019

CD20190626_23
id. 4640

Le 26 juin 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30
Quorum :16

Présents :

M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, Mme JALAISE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme RIOLS, M. VIGUIE

Absent(s) représenté(s) :

M. ALBUGUES (pouvoir à Mme FERRERO), M. HENRYOT (pouvoir à Mme BAULU), Mme TURELLA-BAYOL (pouvoir à M. BEQ)

Absent(s) :

Mme BAREGES, M. BAYLET, Mme BOURDONCLE, M. DEPRINCE, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme NEGRE, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

**VALORISATION TOURISTIQUE DU SITE DE LA PENTE D'EAU
DE MONTECH**

**TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES
MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Lors du vote du budget primitif le 3 avril 2019, l'avant projet détaillé et le plan de financement de l'opération de valorisation touristique de la pente d'eau de Montech pour un coût d'opération estimé à 1 800 000 € TTC ont été présentés.

Depuis, l'équipe de maîtrise d'œuvre départementale procède aux études complémentaires nécessaires à l'élaboration des documents de consultations des entreprises.

Un premier appel d'offre concernant la mise en sécurité et peinture de la machine est d'ores et déjà lancé pour un démarrage des travaux prévu au début de l'été. Le deuxième appel d'offre en cours d'étude porte sur les travaux de valorisation paysagère et touristique du site de la pente d'eau. Il doit être lancé en septembre. De manière concomitante la commune de Montech et la communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne lanceront les consultations pour les travaux dont elles assurent la maîtrise d'ouvrage.

À ce stade, l'équipe de maîtres d'œuvre soulèvent certaines difficultés techniques qui imposent la prise en compte de travaux complémentaires pour un montant prévisionnel de 60 000 € TTC. Il s'agit en particulier de modifications techniques inhérentes :

- à la découverte d'une canalisation d'eau liée aux écluses qui ne permet pas de réaliser les terrassements prévus initialement sur le parc de la machine, il sera donc aménagé un belvédère sur cet emplacement,
- au raccordement électrique des équipements (halte vélo et machine) prévu initialement via un transformateur appartenant à Voies navigables de France lequel ne peut pas être utilisé.

Ainsi, le coût de l'opération s'élèvera à 1 860 000 € TTC.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est portée par le Département conformément à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage signée avec Voies navigables de France.

Afin de financer ce surcoût il sera possible de mobiliser des financements complémentaires de l'État ; le nouveau plan de financement prévisionnel pourra être le suivant :

État.....	450 000 € dont (300 000 € acquis) (150 000 € sollicités)
Région.....	330 000 € acquis
Leader.....	160 000 € sollicités
Autofinancement.....	920 000 €
	1 860 000 € TTC

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil départemental du 3 avril 2019 relative à la pente d'eau de Montech,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Valide l'enveloppe de travaux complémentaires évaluée à 60 000 € TTC portant ainsi l'autorisation de programme de l'opération de mise en sécurité et valorisation paysagère du site de la pente d'eau de Montech à 1 860 000 € TTC, avec un complément de crédits de paiements de 60 000 € en 2020 ;
- Approuve le nouveau plan de financement susvisé en précisant que les fonds européens Leader sont sollicités au titre de deux dispositifs distincts pour 80 000 € chacun ;
- Autorise Monsieur le Président à solliciter l'État pour une subvention à hauteur de 150 000 € ;

Envoyé en préfecture le 12/07/2019

Reçu en préfecture le 12/07/2019

Affiché le 16 JUL. 2019

ID : 082-228200010-20190626-CD20190626_23-DE

- Autorise Monsieur le Président à signer tout document conséquence des présentes, au nom et pour le compte du Département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président ,

Christian ASTRUC